

Budget 2025 : « Garder la trajectoire de la LPR telle qu'elle a été définie » (Frédérique Vidal)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°339033 - Publié le 07/10/2024 à 18:23

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 11/10/2024 à 08:25



Frédérique Vidal - © Sébastien Ortola/REA



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

« Sur le budget, il faut garder la trajectoire telle qu'elle a été définie, en budget supplémentaire pour la recherche, et non en budget pour compléter les manques — c'est un peu ce que nous voyons dans le budget préparé pour 2025. La marche de la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur) est au moins divisée par deux. C'est pour moi la première bataille », déclare [Frédérique Vidal](#), ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) de 2017 à 2022, le 24/09/2024.

Elle s'exprime lors d'une table ronde organisée par la Fesic (Fédération d'écoles supérieures d'intérêt collectif) sur les « enjeux et perspectives du financement public de la recherche en France ».

Alors que « 2025 est aussi l'année de révision de la LPR. Nous avons dit que ce serait le moment de voir si nous pouvions accélérer. La recherche est un investissement et pas une dépense. Cela a été dit la fois par [Sylvie Retailleau](#) et [Patrick Hetzel](#), au moment de la passation. C'est important de le rappeler et de le dire fermement. »

Interrogée sur le choix de Patrick Hetzel comme ministre de l'ESR, elle indique avoir eu l'occasion de travailler avec lui : « C'est quelqu'un qui connaît très bien les sujets. »

Un autre sujet important pour l'ancienne ministre est la régulation de l'enseignement supérieur privé. « Un travail a été fait pour distinguer les établissements qui acceptent de travailler sur la qualité avec l'État et ceux qui n'acceptent pas de le faire. Le travail fait entre le privé lucratif et non lucratif ces derniers mois doit aboutir. C'est très important pour les familles — afin de leur donner une visibilité — mais aussi pour pouvoir continuer à mettre en place un soutien et un financement pour l'ensemble des Eespig (Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général). »

La reconnaissance des Eespig en tant qu'opérateurs de recherche, et donc leur accès aux fonds ANR (Agence nationale de la recherche) et France 2030, a été mise en place durant le mandat de Frédérique Vidal.

Simplification du financement de la recherche : un travail « de longue haleine »

Sur la complexité du financement de la recherche, Frédérique Vidal déclare : « Le financement public et sa complexité sont reconnus par tout le monde, mais aussi c'est aussi quelque chose qui est travaillé, que ce soit au niveau de l'ANR ou de France 2030, et au niveau de tous les accompagnements qui se sont montés sur les demandes de financement au niveau européen pour aider les chercheurs. »

Elle revient sur ce travail « de longue haleine » : « Cette question de la simplification repose sur la question du sens. Toutes ces agences doivent être au service. Pour ce faire, elles doivent réfléchir à ce qui simplifie la vie des chercheurs et pas forcément ce qui simplifie leur vie à elles. » Elle salue le travail de l'ANR sur le sujet. La simplification a selon elle été rendue possible, « car il y a eu plus de financements ».

Financement public/privé : un travail en synergie « absolument indispensable »

Concernant l'articulation entre financements public et privé, l'ancienne ministre défend un travail en synergie « absolument indispensable ».

« Nous avons fait des efforts sur les TRL (Technology readiness level) intermédiaires. Il y a un certain nombre de choses que les big pharma (Géant de l'industrie pharmaceutique) demandent avant de prendre le relais et d'investir des centaines de millions d'euros, c'est ce qui manque encore en France. Il manque cette capacité à investir quelques millions d'euros, pour ensuite pouvoir aller vers les big pharma. »

Selon elle, la situation s'est également améliorée, « notamment via les programmes de la BPI (banque publique d'investissement). Cependant, nous devons encore travailler là-dessus ».

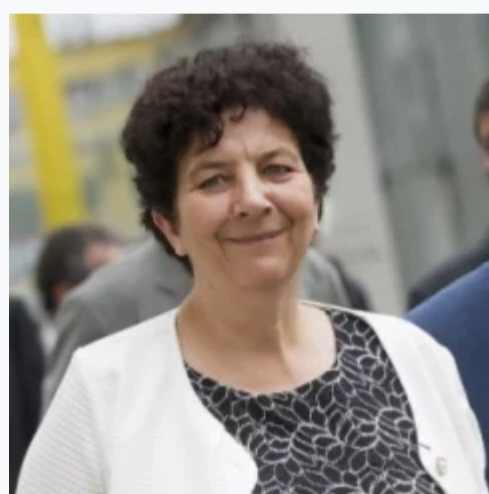
Elle cite également les différents outils mis en place pour simplifier et partager les investissements entre le privé et le public, « les contrats doctoraux ou post-doctoraux de droit privé, le renforcement des chaires d'entreprises, du mécénat de compétences... Il est important d'être capable de mobiliser des fonds partout ».

« Aux États-Unis, il n'y a pas cette vision dichotomique entre la recherche académique et la recherche à impact. De nombreux prix Nobel ont créé ou sont à la tête de plusieurs start-up, et ça ne pose de problème à personne. Là-bas, on n'essaie pas de prioriser ou de hiérarchiser entre recherche académique et à impact. »

Retour sur la mise en place de la LPR : un « principe de réalité »

« Dans cette loi, il y avait des choses qui plaisaient à tout le monde. C'était l'augmentation des budgets de la recherche. Après, il y a le jeu politique, qui fait dire que ce n'est pas suffisant ou qu'il faut aller plus vite. J'étais d'accord avec ça, mais le principe de réalité fait que cela était déjà assez compliqué d'obtenir une LPR. La dernière avait 40 ans. »

« Il y avait des choses dans cette loi qui essayaient d'être équilibrées, et de prendre en compte tout ce que j'avais pu entendre et qui semblait nécessaire en termes d'amélioration. Cela a été un plaisir de la travailler avec les parlementaires, qui étaient plus sympathiques en *off* qu'en *on* parfois. C'est assez classique, mais c'est dommage », ajoute-t-elle.



Frédérique Vidal

Conseillère spéciale du président @ European Foundation for Management Development (EFMD)

Parcours

Depuis septembre 2022

[European Foundation for Management Development \(EFMD\)](#)

Conseillère spéciale du président

Mai 2017 - mai 2022

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation

Ministre

Avril 2012 - mai 2017

[Université Nice Sophia Antipolis \(UNS\)](#)

Présidente

2004 - 2017	Université Nice Sophia Antipolis (UNS) Professeure des universités en Sciences de la vie
2009 - 2012	Université Nice Sophia Antipolis (UNS) Directrice de la faculté des sciences
2005 - 2008	Université Nice Sophia Antipolis (UNS) Directrice du département Sciences de la vie
1995 - 2004	Université Nice Sophia Antipolis (UNS) Maîtresse de conférences
1999 - 2003	Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) Membre extérieur du conseil scientifique régional

Fiche n° 4719, créée le 18/06/2014 à 10:19 - Màj le 07/10/2024 à 16:48

© News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »